



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2013



ÉDITO



Pierre ROUSSEAU
Président



Stéphane RIVIÈRE
Premier Vice-Président

Le contexte économique de la branche des services de l'automobile a été marqué en 2013 par les difficultés du secteur. Dans ce contexte, les membres du conseil de gestion de l'ANFA ont souhaité que l'accent soit mis sur l'accompagnement des entreprises, des salariés et des jeunes en alternance, ceci en consolidant les actions d'accompagnement collectif vers l'emploi.

L'ANFA, en tant qu'opérateur de la branche pour la formation tout au long de la vie, a donc mis en œuvre une **politique globale de formation professionnelle et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** (GPEC).

Au-delà des actions de collecte et de gestion de la taxe d'apprentissage, des fonds de la formation professionnelle continue et d'une taxe fiscale, constituant les trois ressources principales de l'ANFA, c'est la consolidation des actions structurantes qui caractérise l'année écoulée.

Cette consolidation s'exprime dans l'accord paritaire pour la formation professionnelle des jeunes que l'ANFA met en œuvre sous l'égide de la commission paritaire nationale et fait que notre branche est encore exemplaire en la matière avec près de 6 % de jeunes en alternance. Ceci la positionne bien au-delà des objectifs affichés pour le développement de l'alternance au plan national.

De la même façon, le plan Compétences Emplois II, « Former plutôt que licencier », illustre l'ambition des engagements de la branche avec des objectifs atteints et même dépassés pour la formation des salariés des très petites entreprises (TPE).

Pour les actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, à partir de l'expérience acquise dans l'accompagnement des très petites entreprises, une offre de service complète est désormais proposée y compris aux groupes de distribution des services de l'automobile (GDSA).

Cette politique de formation de branche forte et partagée, impulsée par les partenaires sociaux, caractérise l'action de l'ANFA. Elle est déployée par les services dans le cadre des onze délégations régionales, garantes des services de conseil et d'accompagnement de proximité.

Elle se concrétise également dans la mise à jour régulière des qualifications et certifications faisant partie intégrante du Répertoire national des qualifications et du Répertoire national des certifications des outils vivants uniques, au service des salariés et des entreprises.

Bien sûr, cette ambition d'une politique au service des entreprises, des salariés et des jeunes a également mobilisé de nombreux partenaires. Au premier rang d'entre eux, les CFA Pilotes occupent une place centrale. Les nombreux partenariats engagés avec les régions et les collectivités territoriales illustrent la qualité des relations. Il en est de même dans les actions de coopération avec le Ministère de l'Education nationale, le partenariat avec celui de l'Emploi et les conventions signées ou renouvelées avec les grands réseaux d'opérateurs nationaux en matière de formation professionnelle.

Pour 2014, alors que se prépare une réforme de la formation professionnelle, notre ambition reste celle d'une **politique d'accompagnement au plus près des besoins des entreprises, des salariés et des jeunes**.

Pierre ROUSSEAU
Président

Stéphane RIVIÈRE
Premier Vice-Président



SOMMAIRE

DE LA FORMATION INITIALE A LA FORMATION CONTINUE, LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE GLOBALE

p. 4

Mandats et organisation de l'ANFA pour mettre en œuvre, développer et harmoniser les dispositifs de formation

p. 4

Actualiser les qualifications du Répertoire national des qualifications des services de l'automobile (RNQSA)

p. 6

Mener des partenariats de l'échelon européen à l'échelon régional

p. 7

FOCUS SUR L'OBSERVATOIRE

p. 10

GERER LES FONDS ET FINANCER LES ACTIONS DE FORMATION

p. 12

Collecter les fonds de la formation

p. 12

Financer la formation tout au long de la vie

p. 14

RENOUVELER LA POPULATION ACTIVE ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE FORMATION INITIALE

p. 18

Promouvoir les métiers et les formations

p. 18

Structurer et mettre en œuvre l'offre de certification

p. 20

Accompagner les opérateurs de formation

p. 23

DEVELOPPER ET ADAPTER LES COMPETENCES DE LA POPULATION ACTIVE DE LA BRANCHE

p. 28

Promouvoir les dispositifs de formation continue

p. 28

Développer les dispositifs de formation continue

p. 29

Offrir un service de proximité, accompagner les demandes de prises en charge et financer les actions de formation

p. 30

Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

p. 31

FOCUS SUR L'ACTION DE PROXIMITE

p. 32



DE LA FORMATION INITIALE À LA FORMATION CONTINUE, LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE GLOBALE

■ Mandats et organisation de l'ANFA pour mettre en œuvre, développer et harmoniser les dispositifs de formation

L'ANFA, association mandatée par l'État et les partenaires sociaux de la branche

Les partenaires sociaux de la branche ont donné mandat à l'ANFA pour mettre en œuvre et décliner une politique de formation centrée sur le renouvellement de la population active et l'adaptation permanente des compétences des salariés. Définies dans la convention collective des services de l'automobile, les missions de l'ANFA sont les suivantes :

- Mettre en œuvre la politique nationale de formation de la branche.
- Développer et harmoniser les dispositifs de formation professionnelle, initiale et continue, tant au niveau national qu'au niveau régional.
- Mettre en œuvre le développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Association loi de 1901 et fonds d'assurance formation, l'ANFA est également agréée par l'État en tant qu'OPCA et OCTA.

L'ANFA est ainsi chargée de :

- Gérer les fonds de la formation continue, au titre de la convention d'objectifs et de moyens (Ministère du Travail) signée en 2012.
- Collecter et affecter la taxe d'apprentissage, prendre part au développement qualitatif de l'apprentissage, au titre de la convention de coopération avec le Ministère de l'Education nationale et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche signée en 2010.

Elle perçoit et gère également une ressource de nature fiscale au titre de l'article 1609 sexvicies du Code général des impôts dédiée aux formations techniques.

L'organisation

Les instances décisionnaires de l'ANFA sont animées par une gouvernance paritaire : tant le conseil de gestion que les sections paritaires particulières sont composés d'organisations salariales et patronales.

Ces instances sont en lien direct avec les équipes de l'ANFA, qui en 2013 encore en ont assuré l'animation, l'ensemble agissant conformément aux orientations données par la commission paritaire nationale (CPN).

■ Le conseil de gestion paritaire

En 2013, les organisations suivantes étaient représentées au sein du conseil de gestion¹ :

Organisations patronales :

- Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA).
- Fédération Française de la Carrosserie (FFC).
- Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile (FNA).
- Fédération Nationale du Commerce et de la Réparation du Cycle et du Motocycle (FNCRM).
- Groupement National des Entreprises Spécialisées de l'Automobile (GNESA).
- Les Professionnels du Pneu.
- Syndicat National du Contrôle Technique Automobile (SNCTA).
- Union Nationale Intersyndicale des Enseignants de la Conduite (UNIDEC).

Organisations salariales :

- Chambre Syndicale Nationale des Voyageurs représentants de l'Automobile (CSNVA).
- Fédération Confédérée FO de la Métallurgie.
- Fédération de la Métallurgie/CFE-CGC.
- Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie/CFDT.
- Fédération des Travailleurs de la Métallurgie/CGT.
- Fédération Nationale CFTC des Syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires.

Réunis à cinq reprises en 2013, les administrateurs de l'ANFA ont notamment renouvelé le bureau de l'ANFA pour un mandat de deux ans : Pierre ROUSSEAU (CNPA) et Stéphane RIVIÈRE (CFE-CGC) ont été élus respectivement Président et Premier Vice-président.

A l'occasion de la tenue de ces instances, l'équipe de direction de l'ANFA a présenté plusieurs sujets, notamment les points suivants :

- Les nouveaux organigrammes de l'ANFA et de l'ASFA.
- Le bilan définitif du plan « Compétences Emplois I » (2010-2012).
- Les perspectives relatives au projet de réforme de la formation professionnelle.

■ Les sections paritaires particulières (SPP)

Composées de représentants désignés par les organisations siégeant au conseil mais en assemblées plus restreintes, les SPP se sont réunies à quatre reprises durant l'année 2013. Rapportant au conseil de gestion, les SPP déclinent de façon opérationnelle les décisions de celui-ci. Organisées en fonction de la nature des contributions gérées et des tailles d'entreprises, les SPP définissent les conditions de prise en charge des différents régimes.



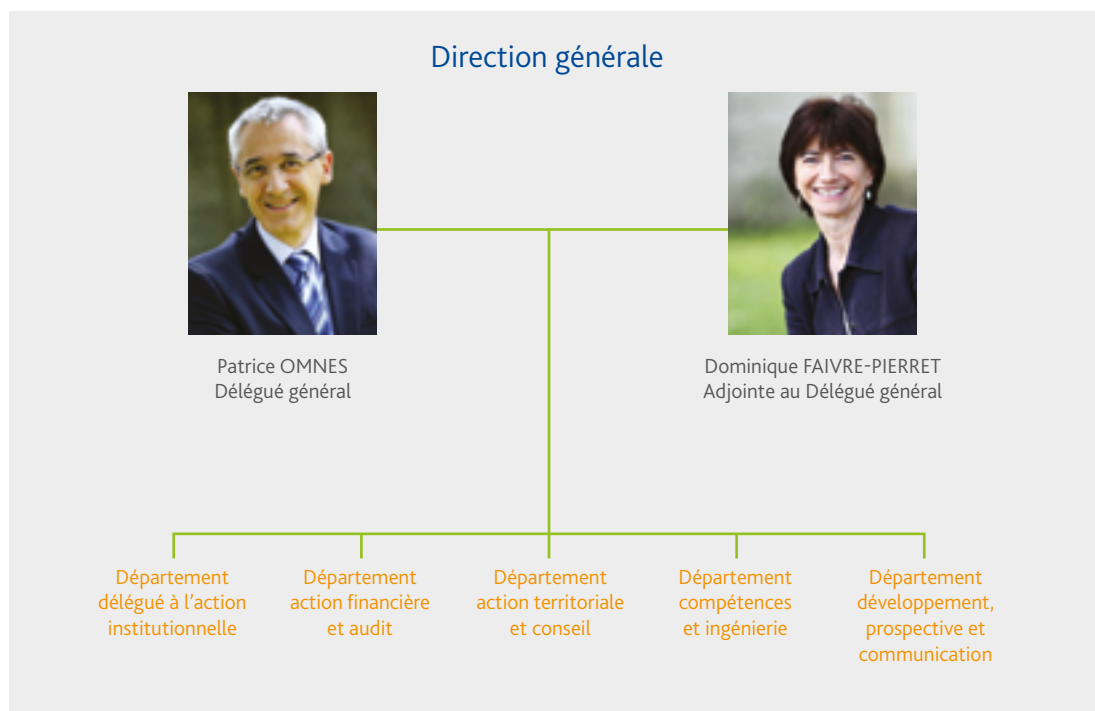
Politique
globale

Paritarisme

¹ Conformément à l'arrêté ministériel du 12 juin 2013 fixant la liste des organisations syndicales reconnues dans la branche des services de l'automobile, l'ANFA a dû modifier ses statuts. Ceux-ci sont entrés en vigueur le 17 décembre 2013, le nombre d'administrateurs passant alors de 32 à 40 et la CSNVA, soustraite de la liste précitée, cessant de siéger.

Les équipes

Pour mettre en œuvre ses missions, l'ANFA est mobilisée autour de cinq départements, experts pédagogiques, financiers et techniques. En 2013, l'ANFA a vu évoluer son organisation :



Actualiser les qualifications du Répertoire national des qualifications des services de l'automobile (RNQSA)

L'ANFA apporte un appui technique et méthodologique à la commission paritaire nationale (CPN) pour actualiser les qualifications de la branche des services de l'automobile.

Pour ce faire, l'ANFA réunit des **groupes techniques paritaires (GTP) par filière** du Répertoire national des qualifications des services de l'automobile (RNQSA). Chaque GTP est composé de « référents qualification » désignés par les organisations patronales et salariales et se rassemble au moins une fois par an. L'observatoire y présente des portraits sectoriels et des données emploi-formation.

Les GTP ont pour finalité d'analyser les évolutions des secteurs professionnels et de proposer, d'adapter ou de créer les contenus des fiches de qualification.

En 2013, 13 qualifications ont été créées ou renouvelées :

- **Intégration des activités liées aux vélos à assistance électrique** pour les qualifications relatives à la commercialisation, la réparation et la vente du cycle.
- Evolutions des qualifications portant sur la vente des véhicules industriels avec la **prise en compte de la vente des véhicules utilitaires**.
- Création d'une qualification sur la **réparation** et le **remplacement du vitrage**.
- Création de deux qualifications portant sur le **débosselage sans peinture**.
- Modification et création de qualifications au sein de la **filière station service**.

Expertises
pédagogiques,
financières
et techniques

Évolution
des métiers

Mener des partenariats de l'échelon européen à l'échelon régional

Le partenariat ECVET avec la Commission européenne

La Commission européenne a confié à l'ANFA, en partenariat avec le Ministère de l'Education nationale et la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France, le pilotage du secrétariat du réseau européen ECVET (European Credit system for Vocational Education & Training).

En 2013, le secrétariat a réalisé la conception, la mise en œuvre et l'organisation des activités suivantes :

- **1 forum européen** annuel (350 participants) à Prague.
- **2 ateliers ECVET** (60 participants) destinés aux représentants officiels des États membres de l'Union européenne.
- **8 séminaires ECVET** (260 participants).
- **3 séminaires de type Peer Learning : partage d'expérience** (110 participants). Pour les participants, il s'agit d'échanger autour de problématiques communes et d'apprendre des uns et des autres.
- La publication de **3 numéros du magazine** ECVET.

L'ANFA a par ailleurs agi en soutien de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris-Île-de-France dans la réalisation et le lancement du **nouveau site internet d'ECVET Team**. Ce site, qui a gardé la même adresse (ecvet-team.eu), entend être le point d'entrée privilégié dans ECVET.

A la suite d'une demande issue du forum de 2012, le secrétariat, également en lien avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris-Île-de-France, a mis en place une **communauté de pratiques en ligne** permettant à tous les membres du réseau ECVET de pouvoir échanger des informations entre eux.

Au 31 décembre 2013, **le Réseau ECVET était composé de 1 395 membres (+10 % en un an)**.

Union
européenne

Répartition par pays les plus représentés des organisations adhérentes au réseau ECVET

France	Italie	Allemagne	Royaume-Uni	Pays Bas	Belgique	Hongrie	Finlande
87	75	73	47	37	34	28	26

Evolution du nombre d'adhérents et d'utilisateurs

Année	Membres du groupe d'utilisateurs	Organisations adhérentes	Utilisateurs individuels
2010	89	192	101
2011	89	284	528
2012	89	489	1 058
2013	89	634	1 395

+ 10 % de
membres en un an

La signature d'un protocole de collaboration avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Ce protocole a été signé le 29 novembre 2013, par l'ANFA, le Ministère, la Conférence des Présidents d'Université, la Conférence des Directeurs des Ecoles d'Ingénieurs, ainsi que 18 autres organisations et branches professionnelles.

Ce protocole vise notamment à :

- Favoriser un partage des informations sur l'évolution des métiers et diplômes.
- Informer sur les opportunités de formation et d'emploi dans l'objectif de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.

- Développer des actions de sensibilisation, de formation, d'accompagnement des étudiants à l'entrepreneuriat.
- Développer l'alternance dans les formations dispensées dans l'enseignement supérieur.
- Développer les actions de coopération internationale.
- Favoriser la recherche et l'innovation, en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le renouvellement de la convention ANFA / Conseil national des missions locales

Le 11 décembre 2013, l'ANFA a renouvelé son **accord de partenariat avec le Conseil national des missions locales**.

Cet accord a pour objectifs de :

- Mener des actions d'information et de découverte des métiers, d'immersion en entreprises.
- Accompagner vers l'emploi les jeunes de moins de 26 ans.
- Préparer les candidats au processus de recrutement en alternance.
- Favoriser l'accès aux offres de contrats d'apprentissage et de contrats de professionnalisation.

De même, courant 2013, l'ANFA et le réseau des CARIF-OREF ont travaillé à la mise en place d'un accord cadre² destiné à renforcer les actions collaboratives avec les acteurs de l'information et de l'orientation, en les sensibilisant aux dispositifs (apprentissage, CQP, VAE) et accompagnements de la branche et en co-produisant des travaux d'études et de perspectives adaptés aux territoires.

Ces collaborations visent à :

- Faciliter l'accès à l'information sur les métiers, filières de formation, accès à l'emploi et évolutions du secteur.
- Faciliter l'orientation des publics (jeunes, salariés, demandeurs d'emploi) vers les entreprises du secteur automobile.
- Valoriser la mobilité européenne pour les jeunes.

> PERSPECTIVES 2014

Poursuivre l'engagement afin de :

- **Lutter contre l'illettrisme** (partenariat ANFA / ANLCI - Agence nationale de lutte contre l'illettrisme).
- **Valoriser l'apprentissage et la mobilité européenne** (ANFA / APCMA - Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat).
- **Promouvoir les CFA** (ANFA / Autosport Academy / Fédération française du sport automobile).

² Accord concrétisé par sa signature le 9/01/2014.

La mise en oeuvre des partenariats à l'échelon régional

Chargées de décliner la politique de branche, les délégations régionales travaillent en concertation sur les sujets formation initiale et continue avec les principaux acteurs territoriaux : conseils régionaux, DIRECCTE, rectorats, organismes consulaires, Pôle emploi, CARIF-OREF, missions locales, réseaux d'information et d'orientation.

En 2013, les délégations régionales de l'ANFA ont ainsi été amenées à :

- **Négocier, mettre en place et animer des actions** définies notamment dans le cadre de contrats d'objectifs territoriaux (COT) :
 - Signature du 17^{ème} COT de la branche, celui-ci avec l'État et la région Alsace.
 - Animation du COT en Champagne-Ardenne.
 - Bilan du COT Aquitaine 2008-2012 et relance des travaux pour un 4^{ème} COT.
 - Renouvellement de la convention avec la région Ile-de-France afin d'accompagner la formation des salariés des PME et TPE de la branche (cofinancement des coûts pédagogiques).
 - Convention avec la région Franche-Comté pour promouvoir les contrats de professionnalisation en CDI.
- **Ajuster les cartes régionales de formation** afin d'articuler les différentes voies de formation et les besoins emploi-formation sur le territoire :
 - Participation aux réunions de concertation organisées par les conseils régionaux.
 - Participation aux travaux relatifs à l'évolution de la carte des formations.
- **Conduire des analyses sectorielles au niveau régional**, en lien avec l'observatoire ANFA et les observatoires régionaux emploi-formation (OREF) :
 - Enquête diagnostic emploi-formation en Ile-de-France.
 - Diagnostic régional Franche-Comté.

■ Participer à des groupes de travail académiques :

- Labellisation des « Lycées des Métiers » au sein de l'Académie de Nancy-Metz.
- Prévention des risques professionnels dans les services de l'automobile, avec les organismes de formation, les entreprises, la CARSAT et le rectorat de Champagne-Ardenne et de Lorraine.
- Collaboration avec le rectorat d'Aix-Marseille pour l'organisation d'un séminaire présentant le projet de rénovation des diplômes de la filière maintenance (CAP, bac professionnel, BTS).

L'ANFA s'implique également dans les départements d'outre-mer (DOM). Bien que la convention collective de la branche des services de l'automobile ne s'y applique pas, elle y est compétente pour les volets liés à la formation initiale des jeunes. Elle contribue ainsi au développement qualitatif de l'appareil de formation initiale du secteur sur l'île de la Réunion, concourant à plusieurs partenariats techniques avec les antennes réunionnaises – OPCALIA, CARIF-OREF, Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE), chambres consulaires – pour notamment :

- **Améliorer la connaissance et la diffusion de données socio-économiques du secteur automobile.**
- **Anticiper les besoins en formation.**
- **Soutenir les organismes consulaires dont les établissements forment aux métiers des services de l'automobile.**

En 2013, l'ANFA a, par exemple, pris part à un diagnostic territorial opérationnel financé par l'État (DIECCTE) et OPCALIA. Ce diagnostic concerne 1 790 entreprises et 6 500 salariés (estimation novembre 2013).

Territoires

Proximité





FOCUS SUR ... L'OBSERVATOIRE

■ Anticiper l'évolution des métiers et des qualifications de la branche

De profondes mutations économiques, réglementaires, technologiques, sociétales impactent les services de l'automobile, du camion, du cycle et du motocycle en termes d'emploi et de formation ; ces évolutions amènent les acteurs de la branche à réfléchir à de **nouvelles opportunités de développement**.

Dans ce cadre, l'observatoire apporte des éléments de réflexion en termes d'études et prospectives d'une part³, en termes d'**expérimentations** d'autre part, l'objectif étant d'identifier les évolutions de chaque métier ainsi que l'apparition de nouvelles activités.

Les travaux de l'observatoire répondent donc à des enjeux d'analyse du présent et d'anticipation du futur, l'adaptation de la branche aux divers défis étant l'élément moteur.

Les outils d'observation et d'analyse

L'observatoire dispose d'une **base de données** régulièrement enrichie. Cette base permet de réaliser plusieurs études (exemples : *Régioscope*, Rapport des données sociales de la branche) et d'alimenter les réflexions des partenaires sociaux sur les secteurs, l'emploi et la formation. Depuis 2013, il dispose également d'un logiciel de **cartographie**.

Les travaux

■ Contribuer au dialogue social

- **Elaborer des états des lieux sur les différents secteurs de la branche.** L'observatoire présente à chaque groupe technique paritaire (GTP) une actualité sur l'activité et des données emploi-formation. En 2013, les secteurs de la carrosserie, du cycle et du motocycle, du démontage-recyclage ont demandé une analyse plus approfondie.
- **Réaliser le rapport des données sociales de la branche.** En 2013, l'observatoire a élaboré les éditions 2011 et 2012.

³ A ce titre, l'observatoire intervient régulièrement en région pour présenter le secteur et ses évolutions. De même, toutes les publications de l'observatoire sont consultables sur le site www.anfa-auto.fr/observatoire.

■ Analyser et anticiper l'impact des évolutions économiques, technologiques, réglementaires et démographiques sur l'emploi, les métiers et les besoins en formation

- **Réaliser des études à l'échelon régional.** En 2013, l'observatoire a notamment réalisé les études suivantes :
 - **Régioscope** : une édition nationale et 22 éditions régionales (21 régions administratives métropolitaines). Editées annuellement, les différentes éditions du *Régioscope* présentent les chiffres-clés de la branche en matière d'activité, d'emploi et de formation.
 - « **Le commerce et la réparation de l'automobile en région Ile-de-France** ». Ce diagnostic emploi - formation met en regard, d'un point de vue régional, départemental et national, les particularités de ce secteur.
 - « **Les services de l'automobile en région en Franche-Comté** », établi en lien avec l'observatoire régional emploi-formation de la région Franche-Comté.
- **Réaliser des études sectorielles.** En 2013, l'observatoire a notamment produit les études suivantes :
 - **Etude sur le cycle.** Une première investigation débutée en 2012 sur le cycle avait révélé la difficulté de disposer d'un état statistique des entreprises et des salariés de ce secteur. Cette étude a donc été poursuivie en 2013 par une enquête téléphonique menée sur l'exhaustivité de ces entreprises pour dénombrer l'emploi et préciser les activités de ces professionnels. 1 970 magasins spécialisés dans la vente et la réparation de cycles ont ainsi été comptabilisés. Ces magasins emploient plus de 2 500 salariés en 2013 (*Autofocus* 53 et 56).
 - **Autofocus 53** : portrait sectoriel dédié au secteur du cycle (état des lieux statistique et évolutions majeures impactant les activités, les emplois et les compétences des professionnels).
 - **Autofocus 54** : portrait des entreprises sans salarié du commerce et de la réparation automobile.
 - **Autofocus 56** : résultats de l'enquête cycle menée auprès des entreprises : dénombrement et caractéristiques de l'emploi.
- **Suivre l'insertion.** L'ANFA a ainsi réalisé les travaux suivants :
 - **Enquête sur l'insertion des jeunes** issus des contrats de professionnalisation (CP) financés par l'ANFA. Cette enquête a révélé un taux d'emploi 7 mois après la sortie de formation de 73 % pour les CP hors certificats de qualification professionnelle (CQP) et de 78% pour les CQP.
 - **Dossier sur l'insertion des apprentis et des lycéens sortis de formation en 2011 et 2012.** Le traitement des enquêtes d'insertion IVA-IPA a été optimisé pour gagner du temps et de la fiabilité dans la production des résultats.
 - **Autofocus 55** : synthèse des différentes enquêtes sur l'insertion professionnelle des jeunes formés aux métiers des services de l'automobile.

■ Développer de nouvelles offres de mobilité : zoom sur Bretagne Mobilité Augmentée (BMA)

BMA 2012-2015 est un projet retenu par l'ADEME au titre du projet « Mobilité quotidienne et acheminement final des marchandises » (axe : véhicule du futur). Les enjeux des professionnels de l'automobile, fournisseurs de services de mobilité, sont portés par l'ANFA, qui s'est associée avec ses partenaires traditionnels, le GERPISA (réseau international de l'automobile) et l'ESSCA (école de management). Pour le secteur, il s'agit à terme de construire une offre de formation renforçant le rôle de conseil en mobilité des professionnels de l'automobile.

En 2013, la mise en place d'un démonstrateur sur la communauté de communes de Lannion a été initiée.

Toutes les publications de l'observatoire sont consultables sur le site www.anfa-auto.fr/observatoire.

> PERSPECTIVES 2014

- Nouvel exercice prospectif visant à identifier les besoins en qualification à l'horizon 2023 pour les secteurs du commerce et de la réparation automobile.
- Conduites de diagnostics emploi-formation régionaux et étude sur les conditions de vie des apprentis dans le cadre du plan d'action apprentissage (accord de branche du 24 janvier 2013).



GÉRER LES FONDS ET FINANCER LES ACTIONS DE FORMATION

L'ANFA, guichet unique de la branche des services de l'automobile, propose à chaque entreprise de l'accompagner depuis la gestion des contributions formations, jusqu'au financement des actions de formation.

Collecter les fonds de la formation

Ressources (en milliers d'euros)	Collecte 2012	Budget 2013	Collecte 2013
Taxe fiscale	32 059	30 957	30 222
Taxe d'apprentissage	30 600	29 700	29 410
Professionnalisation	31 839	33 900	32 788
Formation continue			
• entreprises de moins de 10 salariés	29 324	31 800	31 402
• entreprises de 10 à moins de 50 salariés	14 540	13 154	14 701
• entreprises de 50 salariés et plus	40 135	31 374	37 873
TOTAL	178 497	170 885	176 396

Les ressources au titre de la taxe d'apprentissage et de la taxe fiscale

En 2013, la collecte de taxe fiscale a atteint 30,2 M€ et retrouve ainsi un niveau voisin de celui de 2010. La collecte de la taxe fiscale, dont l'assiette est la masse salariale des personnels d'atelier, est le reflet de l'évolution des masses salariales sur les fonctions « techniques » (après-vente et réparation).

Les encaissements de la taxe d'apprentissage ont atteint quant à eux 29,4 M€. En complément, l'ANFA a collecté la contribution pour le développement de l'apprentissage (CDA) ainsi que la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA), pour un total de 11,7 M€ intégralement reversé au Trésor Public.

Les 29,4 M€ ici mentionnés font par ailleurs l'objet d'obligations de reversements :

- Au fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA).
- Aux centres de formation d'apprentis (CFA), au titre de la contribution qui leur est due lorsqu'une entreprise intègre dans ses effectifs un apprenti de leur établissement (quota).
- Aux établissements dispensant des formations initiales, lorsqu'ils sont désignés par l'entreprise au moment du versement (hors quota).

Le solde de ces fonds est affecté par les instances de l'ANFA à des CFA ou établissements de formation participant à la formation professionnelle initiale des jeunes aux métiers de la branche.

Enfin, les transferts à l'apprentissage, issus du régime de la professionnalisation et pouvant être affectés au financement du fonctionnement des CFA, ont atteint 3,2 M€.

Les ressources au titre de la professionnalisation

En 2013, la collecte a atteint 32,8 M€ sur le régime de la professionnalisation. Elle ressort donc en progression d'un million d'euros par rapport à 2012. Ces ressources n'ont pas été complétées de fonds en provenance du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) au titre de la péréquation. Des ressources complémentaires ont cependant été allouées au titre des actions de préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC). Ce projet d'un montant prévisionnel de 858 K€, réalisé à hauteur de 808 K€, bénéficie d'un cofinancement de 550 K€.

Les ressources au titre de la formation continue des entreprises de moins de 10 salariés

En 2013, le total collecté a atteint 31,4 M€, il enregistre ainsi une baisse de 1 % par rapport à l'année précédente, cependant compensée par l'application des nouvelles règles comptables applicables aux fonds collectés. Ainsi, en 2013, la quasi-totalité des ressources étaient disponibles pour le financement des actions de formations.

Les ressources au titre de la formation continue des entreprises de 10 salariés et plus

Le total collecté a atteint 42,7 M€, dont 85 % sont issus de versements volontaires. Dans un contexte économique difficile, cette enveloppe est en baisse de 5 % par rapport à 2012.

Le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)

En sus des 42,7 M€ perçus évoqués ci-dessus (formation continue des entreprises de 10 salariés et plus), 9,8 M€ ont été collectés au titre de la contribution obligatoire au Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP). Pour 2013, le taux de cette dernière s'est maintenu à 13 %. En application des dispositions de l'accord paritaire du 27 novembre 2012, le montant collecté ne correspond qu'à une fraction de la contribution due, le solde restant à verser étant financé par l'ANFA sur ressources propres.

Le total des reversements effectués auprès du FPSPP atteint 13,6 M€ pour l'année 2013.



Guichet
unique

Financer la formation tout au long de la vie

Soutenir les établissements de formation initiale

L'ANFA apporte un soutien financier aux établissements en charge de la formation des apprentis et des jeunes sous statut scolaire. Cet axe est prioritaire pour l'ANFA, qui a engagé en 2013 **44,5 M€** et accompagné ainsi près de **400 établissements**.

> PERSPECTIVES 2014

Poursuivre une politique structurée, intégrée et de long terme :

- 49 M€ inscrits au budget 2014 pour **accompagner les établissements**, dont 1,6 M€ au titre de l'accompagnement financier de projets de construction.
- Distribution qualitative et travail sur les cartes de formation régionales initiés en 2013, **en cohérence avec les besoins exprimés par les entreprises**.

Le contrat de professionnalisation et le tutorat

	Nombre	Montant (€)	Nombre	Montant (€)	Nombre	Montant (€)
	Réalisé 2012		Budget 2013		Réalisé 2013	
Contrats de professionnalisation	3 147	21 287 318	3 278	22 000 000	2 690	18 053 306
Tuteurs	862	103 835	1 357	189 000	618	86 095
Total	4 009	21 391 153	4 635	22 189 000	3 308	18 139 401

Pour l'année 2013, l'ANFA a financé **2 690 contrats** (jeunes et salariés), soit une baisse de 15 % par rapport à 2012. Ces contrats restent majoritairement à durée déterminée (97 %) et concernent à 96 % des publics jeunes, ils sont d'une durée longue (84 % ont une durée supérieure à 500 heures et 23 % dépassent 1 000 heures).

La **prégnance des CQP (52 %)** et des diplômes d'état (36 %), constatée historiquement, est vérifiée. Parmi les CQP préparés, « technicien expert après-vente automobile » et « vendeur automobile confirmé » représentent à eux seuls 55 %. Parmi les tendances lourdes, cette année encore confirmées, figure l'élévation constante du niveau de formation visé : 78 % visent un niveau supérieur au bac et 21 % des niveaux I et II.

En parallèle des contrats, 618 tuteurs ont été formés à l'accompagnement des jeunes salariés dans l'entreprise.

Les périodes de professionnalisation

Engagements Bruts	Nombre	Montant (€)	Nombre	Montant (€)	Nombre	Montant (€)
	2012		Budget 2013		Réalisé 2013	
Périodes de professionnalisation	13 498	11 939 396	10 134	8 400 000	10 735	8 898 380

En 2013, l'ANFA a pris en charge **10 735 périodes de professionnalisation**. Le budget ayant été construit dans l'hypothèse d'une baisse des ressources et d'une contraction de l'activité économique, le réalisé 2013 est en cohérence avec le scénario budgété.

400
établissements

2 690
contrats
(jeunes
et salariés)

618 tuteurs

10 735
périodes
de profession-
nalisation

Les dispositifs demandeurs d'emploi : DIF portable et préparation opérationnelle à l'emploi (POE)

	Nombre	Montant (€)	Nombre	Montant (€)	Nombre	Montant (€)
	Réalisé 2012		Budget 2013		Réalisé 2013	
DIF	1 466	876 706	1 983	1 200 000	1 933	1 169 684
POE	156	685 760	182	912 000	162	810 652
Total	1 622	1 562 466	2 165	2 112 000	2 095	1 980 336

Atteignant 1,6 M€ en 2012, l'accompagnement financier des demandeurs d'emplois a atteint en 2013 près de 2 M€. Deux mouvements distincts, mais complémentaires sont constatés :

- **Sur le DIF, la progression de 32 % des dossiers traités** témoigne des difficultés d'emploi du secteur en lien avec les difficultés économiques. 1 933 demandes émanant de demandeurs d'emplois ont été financées au titre du DIF portable.
- **Sur la POE**, une démarche volontaire a été engagée par l'ANFA au travers d'une action de préparation opérationnelle à l'emploi collective, en réponse à un appel à projet du FPSPP. Trois CQP ont été ici préparés : « mécanicien cycles », « opérateur service rapide » et « contrôleur technique véhicule léger ». **154 demandeurs** se sont inscrits en formation et 144 ont mené la démarche à son terme. Cet appel à projet est financé à hauteur de 75 % par le FPSPP.

1 933 DIF
portables

162 POE

La formation continue des salariés d'entreprises de moins de 10 salariés

Affectations	Montant (€) des prises en charge			Nombre de stagiaires			Nombre d'heures		
	2012	Budget 2013	2013	2012	Budget 2013	2013	2012	Budget 2013	2013
Priorités de branche									
• Auto-école	199 996	230 000	74 371	433	498	134	6 265	7 205	2 597
• Formations techniques	17 058 813	16 334 955	15 567 451	16 034	15 354	13 630	318 207	304 705	313 218
• Formations tertiaires	1 460 509	1 590 045	3 201 411	1 681	1 830	3 202	28 266	30 773	70 177
Sous total	18 719 318	17 925 000	18 843 233	18 148	17 682	16 966	352 738	342 682	385 992
Individuels	7 884 547	6 410 000	6 493 101	27 472	22 334	24 911	490 821	399 029	401 408
Total	26 603 865	24 565 000	25 336 334	45 620	40 016	41 877	843 559	741 711	787 400

En 2013, l'ANFA a accompagné 41 877 stagiaires dans leur formation (787 400 heures au total), à hauteur de 25,3 M€.

Se rajoutent à ces financements, dans le cadre du plan d'appui Compétences Emplois 2013-2015, 1,9 M€ alloués au financement de **diagnostics conseil (plus de 300 entreprises accompagnées)**.

Au global (mesures traditionnelles et plan d'appui), ce sont donc 27,2 M€ dont ont pu bénéficier les entreprises de moins de 10 salariés : 25,3 M€ au titre des prises en charge d'actions et 1,9 M€ au titre des financements de diagnostics.

Sur périmètre constant, la structure des financements accordés reste stable : plus de 2/3 des actions sont des formations techniques. Le coût moyen par stagiaire s'établit à 605 € (prise en charge horaire moyenne de 32 €).

Entreprises de
- 10 salariés :

41 877
stagiaires

317 diagnostics
GPEC

> PERSPECTIVES 2014

Poursuivre le plan d'appui **Compétences Emplois II** jusqu'en 2015, tant sur l'axe formation (5 M€) que sur l'axe diagnostic PE-TPE (2,1 M€).

Globalement, 26,3 M€ de financement d'actions et diagnostics sont prévus pour cette catégorie d'entreprises, soit un niveau d'accompagnement restant élevé et en adéquation avec les besoins exprimés de maintien et/ou élévation des compétences.

La formation continue des salariés d'entreprises de 10 à moins de 50 salariés

Les financements d'actions de formation accordés par l'ANFA aux entreprises de plus de 10 à moins de 50 salariés sont directement liés à l'investissement souhaité en termes de budget formation, 95 % des fonds affectés sont issus de versements volontaires.

Affectations	Montant (€) des prises en charge ⁽¹⁾			Nombre de stagiaires ⁽²⁾			Nombre d'heures		
	2012	Budget 2013	2013	2012	Budget 2013	2013	2012	Budget 2013	2013
Grands comptes									
• Tertiaire	4 230 454	3 029 980	4 168 513	6 328	4 532	7 442	74 802	53 575	102 370
• Technique	2 605 334	1 866 020	2 205 316	2 976	2 132	2 910	46 955	33 631	45 447
Sous total	6 835 788	4 896 000	6 373 829	9 304	6 664	10 352	121 757	87 206	147 817
Individuels	148 206	2 008 000	342 969	416	5 636	623	5 084	68 882	17 057
Total	6 983 994	6 904 000	6 716 798	9 720	12 300	10 975	126 841	156 088	164 874

(1) : Dont frais annexes : 3 972k€ pour 2012 et 3 834 k€ pour 2013

(2) : Nombre de participants à une action

Entreprises de
- 10 à 50 salariés :

10 975
stagiaires

144 diagnostics
GPEC

En 2013, l'ANFA a accompagné **10 975 stagiaires**, finançant leurs actions de formation à hauteur de 6,7 M€.

Le coût moyen par stagiaire s'établit à 612 euros et la durée moyenne de l'action de formation suivie à 15 heures (13 heures en 2012). Les remboursements de frais annexes constituent 57 % des montants financés, part stable sur un an.

Les 2/3 des actions relèvent du domaine « tertiaire », la vente restant prédominante.

Dans le cadre de Compétences Emplois II, des diagnostics GPEC à destination de ce segment ont pu être financés pour un montant de près de 841 K€. **144 diagnostics** ont ainsi été financés.

> PERSPECTIVES 2014

Poursuivre l'accompagnement des entreprises de **10 salariés et plus** (35,2 M€ portés au budget 2014) :

- Accompagner les entreprises de moins de 50 salariés (6,2 M€).
- Accompagner les entreprises de plus de 50 salariés (26 M€).
- Poursuivre le plan d'appui Compétences Emplois II au titre des diagnostics GPEC : (3 M€).

La formation continue des salariés d'entreprises de 50 salariés et plus

Les financements d'actions de formation accordés par l'ANFA aux entreprises de plus de 50 salariés sont directement liés à l'investissement souhaité en termes de budget formation, près de 100 % des fonds affectés sont issues de versements volontaires.

Affectations	Montant (€) des prises en charge ⁽¹⁾			Nombre de stagiaires ⁽²⁾			Nombre d'heures		
	2012	Budget 2013	2013	2012	Budget 2013	2013	2012	Budget 2013	2013
Grands comptes									
• Tertiaire	19 461 388	14 236 943	18 259 009	28 700	20 995	29 535	351 300	256 993	359 120
• Technique	13 345 746	9 763 057	12 017 209	15 090	11 039	12 460	258 321	188 974	231 956
Sous total	32 807 134	24 000 000	30 276 218	43 790	32 034	41 995	609 621	445 967	591 076
Individuels	197 393	366 200	47 054	732	1 358	56	6 419	11 908	1 803
Total	33 004 527	24 366 200	30 323 272	44 522	33 392	42 051	616 040	457 876	592 879

(1) : Dont frais annexes : 17 147 k€ pour 2012 et 15 669 k€ pour 2013

(2) : Nombre de participants à une action

L'ANFA a accompagné **42 051 stagiaires**, finançant leurs actions de formation à hauteur de 30,3 M€.

Le coût moyen par stagiaire atteint 721 € et est donc plus élevé que sur les entreprises de moins de 50 salariés. La durée moyenne de l'action reste quasiment stable à 14 heures. Les remboursements des frais annexes constituent en moyenne 51 % des montants financés.

Le poids des actions « tertiaires » est tout aussi prégnant que pour la catégorie « moins de 50 salariés » : il s'établit à 60 %, taux sensiblement stable sur un an. Là encore, le domaine de la vente reste prédominant.

Tout comme pour les entreprises de moins de 50 salariés, le plan d'appui Compétences Emplois prévoyait le financement de diagnostics d'une durée maximale de 30 jours pour cette cible.

17 diagnostics ont ainsi été engagés pour un montant global de près de 533 K€.

Entreprises
de 50 salariés
et plus :

42 051
stagiaires

17 diagnostics
GPEC





RENOUVELER LA POPULATION ACTIVE ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE FORMATION INITIALE

L'ANFA contribue à la formation des jeunes aux métiers des services de l'automobile, du camion et du deux-roues.

22,1 % de salariés de la branche sont âgés de 15 à 25 ans.

5,5 % sont des apprentis⁴

En 2013, 54 013 jeunes étaient en formation dont 30 560 jeunes sous statut scolaire, 20 894 jeunes apprentis et 2 559 jeunes sous contrat de professionnalisation.

Promouvoir les métiers et les formations

L'ANFA a pour mission de promouvoir les métiers des services de l'automobile, du camion, de la moto et du vélo, ainsi que les formations initiales permettant d'y accéder. Pour ce faire, elle communique de manière globale : du secteur aux métiers, des métiers aux dispositifs de formation, des formations aux établissements.

Acteur fort de l'information et de l'orientation dans le paysage national et local, l'ANFA se mobilise pour concevoir et produire des outils de communication à destination des jeunes et des parents. A cet effet, l'ANFA développe des **supports multicanaux** :

- **Edition** : livrets métiers nationaux et régionaux.
- **Web** : sites www.metiersdelauto.com (+ de 81 000 visites sur l'année 2013) et www.metiersducamion.fr (près de 50 000 visites en 2013).
- **Événementiel** : salons et forums.
- **Vidéos** : 30 films métiers hébergés sur la chaîne Youtube Metiersauto : près de 105 000 visualisations en 2013.
- **Outils ludo-pédagogiques** : kit DP3.

Ces outils sont diffusés par les délégations régionales, les lycées professionnels et les CFA lors de salons, forums, visites collèges, portes-ouvertes, rendez-vous individuels, etc. Sur le terrain en effet, les **délégations**

régionales fédèrent les opérateurs de formation locaux autour d'actions de promotion communes. Salons et forums sont

l'occasion de porter le message et les dispositifs de la branche.

Par ailleurs, l'information est régionalisée : livrets métiers régionaux et site Internet permettent de visualiser l'offre de formation d'un point de vue local et par établissement.

Ainsi, en 2013 ont été diffusés :

- **42 000 livrets métiers.** L'entrée par famille de métiers (maintenance, carrosserie-peinture, commerce et services) permet de valoriser la diversité des métiers et des filières ainsi que de présenter les évolutions professionnelles. Les métiers sont introduits sous forme de fiches comportant les activités principales et l'environnement professionnel du métier, les formations pour y accéder et les passerelles.
- **44 000 livrets régionaux**, complémentaires aux livrets métiers. Ils permettent de présenter l'offre de formation par région et d'orienter au mieux les jeunes vers l'organisme de formation répondant à leur besoin et le plus proche de chez eux.

⁴ Source : Données sociales de la branche des services de l'automobile (édition décembre 2013).

Des rubriques ont été refondues ou créées sur le site www.metiersdelauto.com. Ainsi, les filières de formation sont présentées de manière exhaustive, mettant notamment en avant les dispositifs de branche (CQP, mobilité européenne).

Enfin, les délégations régionales ont également piloté et/ou participé à près de **70 salons et forums** en portant l'attention sur les démonstrations et la pratique des métiers sur des ateliers. Quelques exemples :

- Salon Mondial des métiers à Lyon sur un stand de 950 m² : démonstrations de métiers et conférences.
- Salon Métierama à Marseille réunissant plus de 20 établissements de formation et de nombreux jeunes en démonstration, sur un stand de 450 m².
- Salon européen de l'éducation à Paris : présentation des formations et métiers des services de l'automobile avec un focus sur le véhicule électrique et le cycle.
- Salon Aquitec en Aquitaine : démonstrations de métiers par des lycéens et apprentis.
- Salon régional emploi-formation de Colmar : démonstrations et animations.
- Olympiades des métiers – Wordskills : Les élèves de la branche y concourent via le pôle automobile, à travers les spécialités suivantes : technologie automobile, peinture, tôlerie carrosserie, véhicule industriel, motorcycle. Apprentis et lycéens contribuent ainsi à promouvoir métiers et organismes qui assurent leur formation. 662 jeunes ont participé aux sélections régionales dont 82⁵ ont été sélectionnés pour les nationales. Lors de la finale internationale à Leipzig (Allemagne) en 2013, deux jeunes ont remporté une médaille d'excellence.

- Action Club des partenaires en Ile-de-France : plus de 2 500 jeunes de collèges ont bénéficié d'une information sur les métiers du secteur.
- En partenariat avec un constructeur et l'inspection académique des Hauts-de-Seine : sensibilisation de collégiens et de jeunes aux nouvelles technologies, véhicule électrique, véhicule hybride et aux formations en lien avec ces nouvelles motorisations.
- Carrefour des métiers à Nice avec un focus sur les formations post bac.
- Espaces d'information automobile (Artisanale de Chartres, Forum des métiers d'Orléans, etc.) : coordination, participation et animation.
- Espaces Métiers du conseil régional de Champagne-Ardenne : animations.
- Apprentissage réussite 84, forum départemental réunissant les CFA du Vaucluse.
- « Nuit[s] de l'Orientation » du réseau CCI dans plusieurs villes métropolitaines.
- « Construis-moi une voiture » à Toulouse : accueil de jeunes et démonstrations de métiers à travers divers ateliers de manipulation/construction.

42 000
livrets métiers

44 000
livrets régionaux

70 salons
et forums

⁵ 77 % des lauréats du pôle concourant à l'épreuve nationale étaient issus de l'alternance (56 % en apprentissage – 21 % en contrat de professionnalisation), 69 % étaient en CFA et 60 % étaient de niveau bac professionnel.

> PERSPECTIVES 2014

Outiller les opérateurs de formation et prescripteurs afin de mieux :

- **Sensibiliser les entreprises** aux filières et dispositifs de formations initiales, notamment pour développer l'apprentissage.
- **Communiquer aux jeunes** en utilisant leurs canaux privilégiés : Internet et les réseaux sociaux. Cette communication s'appuiera entre autres sur une enquête dédiée à l'attractivité des métiers auprès de jeunes.

■ Structurer et mettre en œuvre l'offre de certification

Créer et rénover l'offre de certification

L'ANFA veille à l'actualisation de l'offre présente au sein du Répertoire national des certifications des services de l'automobile (RNCSA) :

■ Les diplômes et titres à finalité professionnelle

L'ANFA participe aux travaux de rénovation des diplômes et titres professionnels, en appui aux différents ministères (Education nationale, Enseignement supérieur, Intérieur, Travail).

En 2013, les diplômes et titres des filières suivantes ont fait l'objet d'une rénovation :

Filière maintenance :

- Rénovation du CAP et du bac professionnel « maintenance des véhicules automobiles ». L'ANFA a participé aux travaux menés par le Ministère de l'Education nationale. Les nouveaux référentiels, présentés en commission professionnelle consultative (CPC) en décembre 2013, seront mis en œuvre à la rentrée scolaire 2014.
- En vue de la rénovation du BTS « après-vente automobile » : enquête qualitative.
- Rénovation de la licence professionnelle « organisation et management des services de l'automobile », en lien avec le Ministère de l'enseignement supérieur et en concertation avec l'Université de Marne-la-Vallée, l'IUT2 de Grenoble et l'ISTA de Ploufragan. Suite à une enquête qualitative réalisée au cours du premier semestre, le nouveau référentiel est structuré en cinq domaines de compétences professionnelles visant à faciliter le déploiement de la licence dans une logique de formation tout au long de la vie.

Filière école de conduite (en lien avec les Ministères de l'Intérieur et du Travail) : création du titre professionnel « enseignement de la conduite et de la sécurité routière » de niveau III. Dans ce cadre, l'ANFA a participé, avec les organisations professionnelles, aux travaux de rédaction des textes réglementaires. Elle a contribué à finaliser le référentiel de formation qui y sera annexé.

Par ailleurs, l'ANFA a participé aux différentes réunions de travail organisées par le Ministère de l'Education nationale sur la problématique des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP). Une analyse portant sur le dispositif

de l'enseignement supérieur de la branche a également été réalisée afin d'émettre un diagnostic sur ces diplômes et de préconiser des propositions d'évolution.

■ Les certificats de qualification professionnelle (CQP)

Les CQP sont des certifications de branche, créées et délivrées par les professionnels des services de l'automobile.

Sur l'année considérée, les certifications de branche des filières suivantes ont fait l'objet d'une rénovation ou d'une création :

Filière station service : création/rénovation des CQP « opérateur station-service », « opérateur spécialiste station-service », « chef de station-service », « responsable de station(s)-service ».

Filière vente de pièces de rechange et accessoires (PRA) : rénovation des CQP « magasinier », « conseiller de vente PRA » et « conseiller de vente confirmé PRA ».

Filière maintenance :

- Création du CQP « opérateur vitrage ».
- Rénovation des CQP « opérateur service rapide » et « opérateur spécialiste service rapide ».
- Rénovation des CQP « technicien confirmé mécanique automobile » et « mécanicien spécialiste automobile ».
- Rénovation des CQP « mécanicien véhicules utilitaires et industriels », « mécanicien spécialiste véhicules utilitaires et industriels », « technicien confirmé véhicules utilitaires et industriels » et « technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels ».

Filière vente de véhicules : création des CQP « vendeur confirmé véhicules utilitaires » et « conseiller des ventes véhicules utilitaires ».

De plus, 11 certifications de la branche des services de l'automobile ont été inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) en 2013 dont le titre à finalité professionnelle « conseiller technique cycles ».

Au 1^{er} janvier 2014, ce sont plus de **93 CQP** qui étaient inscrits au sein du RNCSA.



Organiser territorialement l'offre de certification

Afin de répondre au mieux aux besoins actuels et futurs des entreprises, les délégations conduisent un travail permanent de réflexion sur la **pertinence de l'appareil de formation**.

Les délégations s'appuient sur : les **synthèses régionales** portant sur les principaux indicateurs de l'emploi et de la formation réalisées par l'observatoire, leur perception des besoins des entreprises de leur territoire, leur connaissance des établissements de formation préparant aux métiers de la branche. Elles sont en effet quotidiennement en contact avec les entreprises et les établissements de formation.

L'objectif est de **disposer d'une offre de formation en adéquation avec les besoins des professionnels en volume, en niveau d'expertise et en localisation** : une offre qui réponde aux besoins de qualification des entreprises, au renouvellement de la population et à l'évolution des métiers. Les délégations doivent s'assurer de la réunion de l'ensemble de ces critères, veiller à la qualité des formations dispensées et à une couverture géographique cohérente et adaptée.

Accompagner la mise en oeuvre des formations de l'enseignement supérieur de la branche

L'ANFA participe au suivi pédagogique des formations de l'enseignement supérieur en collaboration avec les universités et les écoles partenaires. Elle est associée aux recrutements de jeunes, aux soutenance des projets tutorés et des mémoires. Suivant les formations, elle participe également aux commissions formations ou aux conseils de perfectionnement.

Formation d'ingénieur en maintenance des véhicules automobiles :

L'ANFA est membre du conseil d'administration de l'Association pour les Formations d'Ingénieurs des Services de l'Automobile (AFISA) et en assure le suivi administratif.

Licence professionnelle « organisation et management des services automobiles » :

L'ANFA vise au respect du cahier des charges de la licence sur les trois sites (Université de Marne-la-Vallée, IUT2 de Grenoble et ISTA de Ploufragan).

Etant donnée l'autonomie des universités sur leurs propres licences professionnelles, l'ANFA assure une interface entre elles, afin de maintenir une cohérence sur les trois sites. De même, l'ANFA organise chaque année à son initiative un comité de coordination nationale afin d'en définir collégialement les évolutions.

En outre, pour l'ensemble des sites, l'ANFA participe à la programmation des modules professionnels et au suivi pédagogique, co-organise les jurys de recrutement des étudiants et fait bénéficier les apprenants de son expertise sectorielle (interventions de l'observatoire).

Enfin, elle accompagne le développement de la licence professionnelle. Par exemple, en 2013, une journée partenariale destinée aux professionnels a été organisée avec l'IUT2 de Grenoble.

Centres de
formation
des apprentis

Universités
et écoles

Besoins des
professionnels

Accompagner la mise en oeuvre des certificats de qualification professionnelle (CQP)

L'ANFA accompagne les établissements dans le déploiement des CQP, afin de garantir l'homogénéité des conditions d'évaluation des candidats et la qualité des formations dispensées. Pour ce faire, des réunions d'échanges et d'harmonisation des pratiques sont organisées.

En 2013, trois réunions ont permis de réunir les établissements concernés par les **CQP de la filière carrosserie-peinture et vente de pièces de rechange et accessoires**. Des rencontres ont également été organisées pour le déploiement des CQP « technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels » et ceux du service rapide.

De plus, au niveau régional, les délégations ont accompagné les établissements de formation notamment pour :

- Soutenir des établissements, dont ceux du réseau des CFA pilotes, dans la mise en œuvre des CQP en Alsace, Lorraine, et Champagne-Ardenne.
- Intégrer les modules « total covering » dans le programme de formation d'un groupe CQP « carrossier-peintre » afin d'augmenter l'employabilité des jeunes. La demande d'éléments de décoration sur la carrosserie des véhicules est en effet en plein développement.
- Fédérer des entreprises du véhicule industriel autour de la promotion de leurs métiers auprès des jeunes en partenariat avec les CFA concernés du Nord Pas-de-Calais.

Organiser les examens et les jurys paritaires CQP

L'ANFA, en collaboration avec les organismes mettant en place des actions CQP, pilote les examens, de la production d'études de cas à la correction, en passant par leur diffusion. L'ANFA gère également les jurys paritaires : réunions avec les partenaires sociaux, constitution et planification des jurys.

Pour les examens CQP alternance (jeunes), le bilan quantitatif des sessions 2013 s'établit comme suit :

- 175 examens CQP réalisés.
- 1 529 candidats présentés.
- 1 260 candidats reçus.

soit **82 % de réussite aux examens CQP jeunes**.

82 %
de réussite



■ Accompagner les opérateurs de formation

Contribuer au financement des établissements de formation du secteur automobile

Concomitamment à l'organisation territoriale de l'offre de certification, l'ANFA prend part aux projets d'établissements, proposant notamment des affectations budgétaires.

Ces dernières s'inscrivent dans une **politique structurée** : il s'agit d'accompagner les établissements et de répondre aux besoins exprimés par les entreprises, en apportant une **vision globale des enjeux formation-emploi d'un territoire**.

La liste des établissements bénéficiaires d'une affectation de la taxe d'apprentissage est approuvée chaque année par le groupe technique d'application de la convention générale de coopération, composé des membres des sections paritaires particulières de l'ANFA et de représentants des ministères (Education nationale, Enseignement supérieur et Recherche).

Ainsi, en 2013, **l'ANFA a accompagné les établissements de la branche à hauteur de 44,5 M€.**

44,5 M€

400
établissements

Accompagner le développement des compétences des enseignants et formateurs

En adéquation avec les évolutions sectorielles, technologiques, réglementaires et pédagogiques, l'ANFA conçoit l'offre de référence pour les équipes pédagogiques de la branche.

■ Les formations de perfectionnement (tous formateurs de lycées professionnels et CFA)

En 2013, **2 144 formateurs et enseignants** préparant à nos certifications ont bénéficié de **259 actions** de perfectionnement. Ces actions portaient en majorité sur des formations technologiques, en légère augmentation par rapport à 2012. 19 d'entre elles concernaient des formations à visée pédagogique ou scientifique. La participation des CFA est restée stable et s'établit à près de 30 % des effectifs (29,71 %).

Par ailleurs, 2013 a été marquée par un important travail d'ingénierie : **91 références** de formations à visées technologique, scientifique et pédagogique, dont **24 nouvelles et 14 actualisées**, pourront être proposées.

L'ingénierie a notamment porté sur des :

- Formations technologiques : 6 mises à jour, 11 créations de kits de formation finalisées par des équipes de conception du GNFA.
- Formations pédagogiques et scientifiques : 8 nouvelles formations, plusieurs développements de supports pédagogiques par des partenaires formation.

■ La licence professionnelle, formation qualifiante (formateurs de CFA exclusivement)

Les formateurs de la **4^{ème} promotion de licence GA3P** ont soutenu en 2013 leur projet pour l'obtention de leur diplôme. Une manifestation de remise des diplômes en présence des lauréats, des directions d'établissements concernées, d'anciens étudiants de la licence et de représentants de l'ANFA a été organisée le 19 novembre 2013. **Une 5^{ème} promotion de formateurs de CFA a démarré** sa formation en mars 2013. Deux réunions de suivi ont regroupé les étudiants, leurs tuteurs, les enseignants de l'université de Lille 1 et l'ANFA.

2 144 formateurs
et enseignants

259 actions de
perfectionnement

■ Les ressources pédagogiques

Dans le cadre du partenariat avec l'Education nationale, **deux dossiers techniques « Les pneumatiques » et « L'injection motorcycle », ainsi qu'un dossier pédagogique « Prévention Santé Environnement »** ont été élaborés avec le concours d'experts. Ces dossiers sont édités et diffusés auprès des établissements.

Pour les enseignants et formateurs d'analyse fonctionnelle et structurelle (AFS), **6 kits pédagogiques** comprenant des maquettes numériques et des fiches d'activités pédagogiques et **9 vidéos** ont été conçus.

L'ensemble des ressources pédagogiques est disponible sur le site **www.educauto.org**, **centre national de ressources pour la formation automobile**, co-animé par le Ministère de l'Education nationale et l'ANFA.

Ce site fait par ailleurs l'objet d'une refonte initiée en 2013 : deux comités de pilotage ont permis de valider les choix ergonomiques, graphiques et éditoriaux du nouveau site qui sera mis en ligne en 2014.

La plateforme web **www.innovauto.org**, pilotée par l'observatoire de l'ANFA en lien avec les formateurs experts du GNFA, est quant à lui un **outil de veille technologique automobile**. Il permet de disposer d'une représentation

prospective de l'évolution des métiers à travers l'évolution technologique et d'identifier les liens entre innovations, activités, compétences à acquérir ou à développer et formation.

Sur le terrain, les délégations ont notamment contribué à :

- Mettre en œuvre le plan de formation des enseignants et formateurs en concertation avec les inspecteurs de l'Education nationale et les responsables d'établissements : par exemple, 150 formateurs et enseignants ont été formés au sein de 16 actions de professionnalisation en Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne.
- Inscrire des formateurs au sein de la Licence « GA3P » de l'Université de Lille.
- Expérimenter un outil de création de support pédagogique dématérialisé avec la Chambre des métiers et de l'artisanat de la région Nord Pas-de-Calais.
- Mettre en œuvre six conférences sur le thème « Innovation sécurité et mobilité durable : la voiture de demain » à destination des enseignants, directeurs et proviseurs. Ces conférences ont permis d'accueillir 722 personnes au total.

779 tuteurs et maîtres d'apprentissage

Professionnaliser les tuteurs et les maîtres d'apprentissage

Dans la branche des services de l'automobile, du camion, de la moto et du vélo, la désignation d'un tuteur⁶ est obligatoire afin d'optimiser l'intégration du nouvel embauché et son apprentissage d'un métier.

En 2013, l'ANFA a accompagné **779 tuteurs et maîtres d'apprentissage**.

L'ANFA a également poursuivi la promotion du tutorat auprès des entreprises. Pour ce faire, elle a notamment conçu et expérimenté des supports (argumentaires, fiches de suivi) pour mobiliser les entreprises, supports mis à disposition des opérateurs de formation. Un bilan, suivi d'une diffusion plus large des supports, sera réalisé en 2014.

Animer le réseau des CFA pilotes

L'ANFA, à travers son réseau de **43 CFA pilotes**, impulse, expérimente et formalise des pratiques pédagogiques innovantes, dans une perspective de mutualisation.

En 2013, le réseau a consolidé son accompagnement : un accompagnement individualisé, pour mieux répondre aux projets et spécificités de chacun ; un accompagnement sectoriel, pour décliner l'accord paritaire national du 24 janvier de la même année, accord relatif à la formation professionnelle des jeunes.

Les différents séminaires organisés (plénière des directeurs de CFA, séminaires thématiques) ont contribué à **renforcer l'accord de branche** au travers des axes suivants :

- **Renforcer la relation CFA / entreprises.**
Un séminaire dédié aux développeurs des CFA pilotes a permis d'identifier les pistes d'appui à mettre en œuvre. La professionnalisation des développeurs, au service à l'entreprise, l'accompagnement des futurs apprentis dans le monde professionnel, le développement des CQP, à travers des outils d'aide à la décision, sont autant d'actions qui visent à soutenir l'apprentissage des jeunes tout en répondant aux besoins des entreprises.

⁶ « Tuteur » dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, « maître d'apprentissage » dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.



Etablissement phare de la région Nord-Pas-de-Calais, le CFA d'Armentières a été le 43^{ème} établissement à intégrer le réseau. Le 16 octobre 2013 a eu lieu la signature de la convention d'adhésion et de la charte du réseau.

- **Favoriser l'accompagnement social des apprentis. Le partenariat avec IRP AUTO a été renforcé :** pour permettre aux référents sociaux de proposer l'ensemble de prestations du groupe de protection sociale des services de l'automobile d'une part, pour conforter l'image du CFA comme lieu de vie des apprentis d'autre part. Ainsi, plusieurs réunions d'informations ont été organisées dans les CFA afin de mieux faire connaître aux apprentis les prestations auxquelles ils ont accès. Près de 500 prestations ont été dispensées pour l'année 2013.

De même, une intervention visant les apprentis et la prévention du surendettement a été expérimentée dans un CFA, avec l'association CRESUS (partenaire d'IRP AUTO). Ce premier pas vers l'accompagnement à la maîtrise du budget des apprentis donnera lieu

en 2014 à la formation de tous les référents sociaux à cette action de prévention et à la création d'une ressource pédagogique en lien avec la Prévention Santé Environnement dispensée dans les établissements.

- **Accompagner le développement des pratiques numériques.** A l'issue de plusieurs années de travaux et de réflexion, le réseau des CFA pilotes a produit un *Guide pour le développement des pratiques numériques*, présenté lors du séminaire dédié aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE). Il permet aux équipes pédagogiques des CFA d'organiser et de structurer l'ensemble des projets TICE mis en œuvre ou à mettre en œuvre dans les établissements.

43 CFA pilotes

> PERSPECTIVES 2014

Accompagner les CFA pilotes à travers un autodiagnostic individualisé qui leur offre la possibilité de faire un état des lieux et d'analyser leurs pratiques, autour des thématiques mises en exergue dans l'accord de branche : la relation CFA / entreprises, l'accompagnement social, le développement des pratiques numériques, l'individualisation ou encore les outils de promotion et de communication des métiers de la branche.

APPRENTISSAGE : ACTION ET VOLONTARISME

Les partenaires sociaux de la branche ont conclu, le 24 janvier 2013, un accord paritaire national pour une insertion professionnelle durable des jeunes dans le secteur, confirmant en particulier leur engagement en faveur de l'apprentissage. A cet effet, ils ont réaffirmé leur attachement à la poursuite des actions menées par l'ANFA en faveur des jeunes, notamment :

- **Anticiper les besoins en qualification** : grâce aux travaux de l'observatoire, orienter l'actualisation des certifications de la branche et travailler sur les cartes régionales de formation.
- **Informier sur les métiers et emplois exercés** : organiser et participer à des actions sur le territoire, fédérer les opérateurs de formation.
- **Professionaliser les enseignants et formateurs, former les tuteurs et les maîtres d'apprentissage.**
- **Favoriser la mobilité européenne des jeunes apprentis** : participer activement au dispositif ECVET (European Credit system for Vocational Education and Training).

A l'issue de cet accord, l'ANFA s'est engagée dans un **plan d'action pour l'apprentissage**. Celui-ci, initié en 2013, vise à poursuivre le développement qualitatif et quantitatif et à renforcer **l'approche dynamique de services à l'attention des jeunes, des entreprises et des opérateurs de formation**. Les opérations seront déployées sur le terrain dès la rentrée 2014.

Accompagner la mobilité internationale des apprenants

L'ANFA soutient les projets de mobilité à travers un accompagnement technique, pédagogique voire financier et impulse des actions auxquelles les établissements sont associés. Elle s'implique ainsi en faveur des échanges de jeunes en formation initiale, conformément aux objectifs des pouvoirs publics et des partenaires sociaux

de la branche. En 2013, l'ANFA a initié, soutenu ou accompagné plus de **70 échanges européens** de CFA ou de lycées professionnels. Un échange extra-européen a aussi eu lieu avec le Québec.





Dans ce cadre, l'ANFA a continué à :

■ **Accompagner plusieurs dispositifs et participer à des projets dont elle est partenaire :**

- **Eurostart**, cofinancé par le Conseil régional d'Ile-de-France et l'Union européenne. Ce dispositif concerne les apprentis, pour un échange de 6 mois entre deux formations visant à parfaire leur projet professionnel, développer leurs compétences linguistiques et aptitudes relationnelles avant de poursuivre leur formation dans la branche. En 2013, le dispositif a permis l'envoi de 5 jeunes en placement de longue durée (6 mois) à Londres.
- **Euroapprenticeship**, œuvrant pour la valorisation et la qualité de la mobilité des apprentis en Europe, clos par une conférence à Paris en juin 2013, ouvrant des perspectives de coopérations futures.
- **YOMTOOL**, projet européen visant à harmoniser les outils de mise en œuvre de la mobilité européenne, clos par une conférence en décembre 2013 à Bruxelles.

■ **Accompagner les CFA Pilotes dans leurs projets de mobilité**, notamment à travers le co-pilotage d'activités :

- **Groupe technique Europe**, groupe de travail du réseau des CFA pilotes. Les travaux ont entre autres permis la parution du nouveau *Guide de la mobilité européenne*, versions française et anglaise.
- **Visite d'étude du réseau des CFA pilotes**, organisée en novembre 2013 en Croatie. Cette visite a notamment permis un rapprochement des CFA français représentés avec leurs homologues croates, dans de potentielles perspectives d'échanges européens.

■ **S'impliquer dans le domaine de l'enseignement supérieur**, à travers les formations suivantes :

- **Diplôme d'ingénieur** : Les élèves ingénieurs ont bénéficié de deux conférences sur le thème des institutions européennes et des services de l'automobile en Europe (promotion 5), d'une visite d'étude à Barcelone (promotion 6) et d'un accompagnement pour leur projet de stage à l'étranger (promotion 4).
- **Licence « organisation et management des services automobiles »** : un volet international a été introduit (parcours de formation dispensé à l'IUT2 de Grenoble) sous le format suivant : une conférence préparatoire réalisée par une intervenante de l'institut fédéral allemand pour l'éducation et la formation professionnelle (Bundesinstitut für Berufsbildung, BIBB), suivie d'une visite d'étude (Cologne) pour découvrir le fonctionnement des entreprises du secteur et appréhender des questions de gestion de carrière.

70 échanges
européens



DÉVELOPPER ET ADAPTER LES COMPÉTENCES DE LA POPULATION ACTIVE DE LA BRANCHE

L'ANFA accompagne les entreprises, les salariés et les demandeurs d'emploi dans leurs projets de formation et de gestion des compétences.

La branche compte 109 355 entreprises et 405 127 salariés⁷.

En 2013, 10 735 salariés ont bénéficié d'une période de professionnalisation.

94 903 actions de formation continue ont été financées.

■ Promouvoir les dispositifs de formation continue

L'ANFA accompagne, de manière individualisée, les entreprises ainsi que la population active – salariés en poste ou en reconversion, demandeurs d'emploi. Pour ce faire, elle dispose d'une palette de dispositifs qu'elle déploie et articule en fonction des problématiques de chacun. Les équipes régionales accompagnent chaque jour leurs interlocuteurs locaux afin de faire connaître cette offre de services grâce aux différents outils de communication dont elles disposent.

En 2013, l'ANFA s'est notamment mobilisée sur les axes suivants :

Apporter des réponses sur mesure

Dans une démarche de valorisation et dans un souci d'ergonomie axé « utilisateur », le site internet de l'ANFA a été totalement refondu. Le nouveau site a bénéficié d'optimisations graphiques (faciliter la navigation, renforcer l'identité visuelle de l'ANFA) et fonctionnelles (rendre les données plus accessibles et partageables). Le site internet fonctionne désormais selon une double entrée : par type de publics (entreprises, salariés, demandeurs d'emploi, centres de formation) et par type de besoins. Ainsi, pour l'entreprise, les sections sont les suivantes :

- Etre accompagné dans sa stratégie de formation.
- Recruter et former.

- Développer les compétences et les qualifications.
- Financer la formation.
- Répondre à une demande formation.
- Répondre aux obligations financières et légales.

Cette double entrée permet d'apporter des réponses sur mesure et de couvrir l'ensemble du processus formation en entreprise.

Parmi les nouveaux outils ciblés, un tutoriel vidéo sur l'entretien professionnel a été mis en ligne dans la rubrique « entreprises » (appui aux obligations légales).

Promouvoir la formation tout au long de la vie auprès des jeunes, dès la sortie de formation

L'ANFA organise l'opération « Carrière Auto » à destination des jeunes en dernière année de bac professionnel ou de BTS, de sorte à les sensibiliser à la formation tout au long de la vie. Organisée à l'initiative des délégations régionales de l'ANFA, l'opération consiste à

échanger avec les jeunes autour d'ateliers techniques et ludo-pédagogiques. En 2013, elle s'est déroulée dans les régions Centre, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Ile-de-France et Rhône-Alpes.

⁷ Source : Données sociales de la branche des services de l'automobile (édition décembre 2013).

Favoriser l'apprentissage

En 2013, dans le cadre de la campagne globale taxe d'apprentissage « 100 % profession », l'ANFA a fait la promotion du dispositif depuis la collecte de la taxe d'apprentissage jusqu'à l'embauche de jeunes sous contrats d'apprentissage. Les entreprises de la branche ont été sensibilisées au dispositif à travers une campagne de mailing papier et web. Une vidéo « pour une taxe d'apprentissage 100 %

profession » a été créée. Les arguments en faveur de ce dispositif (taux d'insertion, compétences opérationnelles acquises en formation) ont été mis en avant.

L'ANFA a également poursuivi la promotion du tutorat auprès des entreprises. Elle a notamment conçu et expérimenté des supports (argumentaires, fiches de suivi) pour mobiliser les entreprises et les opérateurs de formation.

Faire connaître l'ANFA aux professionnels du cycle

L'ANFA a mené une action de communication dédiée aux entreprises du cycle qui ont intégré la convention collective nationale des services de l'automobile en 2013. Les 2 000 entreprises spécialisées dans la vente et la réparation de cycles ont reçu une plaquette visant à faire connaître les services ANFA. Cette plaquette

était accompagnée des *Autofocus* publiés en 2013 et consacrés au cycle : le numéro 53 (état des lieux statistique et évolutions majeures impactant les activités, les emplois et les compétences des professionnels) et le numéro 56 (dénombrement et caractéristiques de l'emploi).

> PERSPECTIVES 2014

- Renforcer l'offre de services ANFA à destination des entreprises, de la gestion des contributions aux conseils et financements.
- S'adresser aux professionnels de la branche en fonction de leur secteur : automobile, véhicule industriel, motocycle, vélo.

■ Développer les dispositifs de formation continue

Mettre en place des actions de formation et de certification collectives

L'ANFA favorise l'accès aux certifications par les voies de la formation tout au long de la vie. Elle construit l'offre de certification en ce sens et met en place des actions collectives.

■ A destination des salariés

En 2013, ces actions de formation continue, portées par les entreprises, ont bénéficié à près de **600 salariés** répartis dans les actions suivantes :

- CQP « agent d'exploitation de stationnement » (1 enseigne).
- CQP « cadre technique d'atelier » (3 enseignes).
- CQP « mécanicien spécialiste automobile » (1 enseigne).
- CQP « opérateur service rapide » (1 enseigne).
- CQP « responsable d'exploitation de stationnement » (1 enseigne).

■ A destination des demandeurs d'emploi (préparation opérationnelle à l'emploi)

Les actions de préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) permettent aux demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés au sein de la branche.

Dans ce cadre, l'ANFA a signé un protocole opérationnel avec Pôle Emploi visant l'organisation de la sélection de candidats (à partir des fichiers de demandeurs d'emploi prenant en considération les pré-requis imposés par le référentiel CQP) et l'indemnisation des stagiaires. L'ANFA a ensuite conduit un appel à projet auprès d'organismes de formation. L'ANFA coordonne le dispositif à travers les délégations régionales.

600 salariés ont
bénéficié d'une
action collective

154 demandeurs
d'emploi ont
bénéficié d'une POE

Compétences

En 2013, **154 demandeurs d'emploi** se sont engagés dans un parcours de formation. Parmi eux, nous comptons les taux de réussite à l'examen suivants :

- **86 % de réussite pour le CQP « opérateur service rapide »** (88 demandeurs d'emploi). Reconstitution du partenariat avec l'AFPA. Cette formation de 400 heures a été déployée sur les régions Centre, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, PACA, Rhône-Alpes. Elle visait à développer et valider la capacité des stagiaires à réaliser en autonomie des interventions relevant du service rapide sur groupe motopropulseur et organes périphériques, éléments de liaison au sol, éléments de sécurité et de confort.
- **86 % de réussite pour le CQP « contrôleur technique véhicule léger »** (22 demandeurs d'emplois). Reconstitution du partenariat avec l'AFPA. Cette formation de 300 heures théoriques et pratiques complétée par un stage de trois semaines a concerné deux régions (Champagne-Ardenne et Languedoc-Roussillon). Elle avait pour objectif de

développer et valider les capacités des stagiaires à réaliser les contrôles périodiques et obligatoires sur véhicules légers. Son acquisition permet aux titulaires d'accéder à l'agrément préfectoral de contrôleur technique.

- **96 % de réussite pour le CQP « mécanicien cycles »** (24 demandeurs d'emploi). Reconstitution du partenariat avec l'INCM. Cette formation de 400 heures complétée par un stage de huit jours a concerné deux groupes (Bretagne et Ile-de-France). Elle visait à développer et valider la capacité des stagiaires à réaliser les activités de maintenance des cycles en tenant compte des récentes évolutions technologiques liées aux nouvelles pratiques (vélos de ville à assistance électrique, vélos pliables, etc.).

Des « job dating » ont été organisés pour les actions « opérateur service rapide » et « contrôleur technique véhicule léger ». Un suivi de l'insertion des stagiaires à six mois sera réalisé en 2014.

Organiser les jurys CQP formation continue et VAE

En 2013, **40 candidats** ont été présentés et admis au CQP « cadre technique d'atelier » en **formation continue**. En outre, toutes filières

confondues, **18 candidats** sur 23 ont obtenu un CQP par la **VAE**.

Adapter la licence professionnelle « organisation et management des services de l'automobile » aux exigences de la formation tout au long de la vie

Dans le cadre de la rénovation de la licence, une réflexion autour des possibilités de développement de la formation continue et de la

VAE a été menée. Les travaux ont été présentés au colloque de l'Association des Directeurs d'IUT.

■ Offrir un service de proximité, accompagner les demandes de prises en charge et financer les actions de formation

Les équipes en délégation régionale sont au plus près des entreprises pour répondre à leurs problématiques. Elles les accompagnent – des très petites entreprises (TPE) aux groupes – et assurent un suivi individualisé :

- Comment faire le point sur ses ressources humaines, renforcer les compétences de ses salariés ?
- Comment financer les besoins en matière de formation ? Quelles sont les modalités de prise en charge ?
- Comment recruter en contrat d'apprentissage,

en contrat de professionnalisation ?

- Quelle formation serait la plus adaptée pour un salarié en poste : un diplôme, un CQP, une période de professionnalisation ?

Autant d'enjeux pour lesquels l'ANFA offre un accompagnement global, de l'appui financier à l'appui ressources humaines.

Les équipes régionales, en lien avec le siège de l'ANFA, instruisent également les demandes de prises en charge (TPE notamment). Depuis 2013, tant un nouveau logiciel de gestion

que la dématérialisation des documents permettent de gagner du temps dans l'instruction des demandes, d'augmenter la fluidité de traitement et donc de paiement. Chaque entreprise dispose d'un accès Internet personnalisé et sécurisé lui permettant de consulter l'état de traitement de ses dossiers. Cette modification d'organisation permet par ailleurs aux équipes régionales de consacrer plus de temps au service de premier niveau : accueil téléphonique, conseil, orientation. Enfin, les équipes régionales interviennent régulièrement au sein des différentes assemblées générales des organisations professionnelles pour faire le point

sur l'actualité des dispositifs de branche et l'offre de services de l'ANFA.

En 2013, l'ANFA a accompagné

10 735 salariés dans le cadre d'une période de professionnalisation et a pris en charge

94 903 actions de formation continue dont :

- **41 877 stagiaires** issus d'**entreprises de moins de 10 salariés**
- **10 975 stagiaires** issus d'**entreprises de 10 à moins de 50 salariés**
- **42 051 stagiaires** issus d'**entreprises de plus de 50 salariés**

Territoires

COMPÉTENCES EMPLOIS II : UN ENGAGEMENT POUR L'EMPLOI

Le 24 janvier 2013, les partenaires sociaux de la branche et l'État ont conclu un nouvel accord au titre de Compétences Emplois II pour une durée de trois ans (2013-2015). Ce dispositif, inscrit dans le cadre de la Charte automobile, est financé par l'ANFA et par l'État et, dans un contexte de ralentissement économique, vise à :

- Poursuivre l'accompagnement des entreprises de moins de 10 salariés, pour qu'elles puissent **former** leurs salariés et préserver l'emploi (axe 1).
- Accompagner l'ensemble des entreprises de la branche dans des diagnostics, pour qu'elles puissent **identifier et traiter leurs problématiques de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)** (axe 2).

Dans le cadre de Compétences Emplois II, en 2013, les équipes de l'ANFA sont intervenues pour :

- L'accompagnement de 2 593 entreprises dans leurs actions de formation (axe 1).
- La mise en place de 478 diagnostics entreprises (axe 2).

■ Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

La convention Compétences Emplois II – signée le 24 janvier 2013 entre l'État et la branche des services de l'automobile, représentée par l'ANFA – a pour objectif dans son axe 2, le développement de la GPEC au bénéfice des très petites entreprises (TPE), désormais étendue aux petites entreprises (PE) et aux groupes de distribution des services de l'automobile (GDSD) pour les années 2013, 2014 et 2015.

Des diagnostics, encadrés par un cahier des charges national validé par les partenaires sociaux, sont établis dans chaque entreprise adhérente au dispositif à partir d'une analyse des emplois (en référence au RNQSA), d'une évaluation des compétences des salariés et d'une identification des modes de gestion de ces emplois et compétences (pratiques de recrutement, de gestion de la formation, etc.). Ils visent à conseiller le chef d'entreprise sur les problématiques emploi-formation (recrutement,

actions de formation ou de certification, mise en adéquation avec le RNQSA) voire organisationnelles (conseil en organisation, conseil en création ou développement d'activités, etc.). Le cahier des charges est adapté à la taille de l'entreprise.

Chaque délégation compte deux conseillers entreprises dont la mission consiste à rencontrer des entreprises et à les accompagner dans leur projet. En 2013, dans le cadre de l'axe 2 de Compétences Emplois II, **478 entreprises se sont inscrites à un diagnostic GPEC** dont :

- 317 dans les TPE.
- 144 dans les PE.
- 17 dans les GDSD (dispositif commencé en juillet 2013).

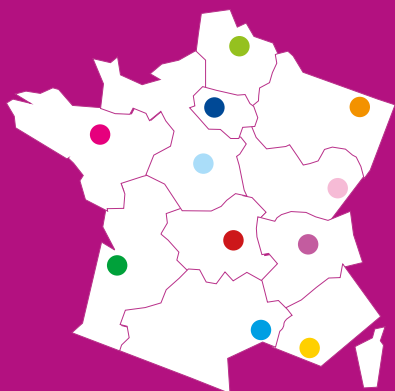
Ces diagnostics font l'objet d'un bilan qualitatif réalisé par les conseillers entreprises en lien avec les prestataires.

10 735 salariés
ont bénéficié d'une
période de
professionnalisation

94 903 actions
de formation
continue financées

478 entreprises
inscrites à un
diagnostic GPEC

FOCUS SUR ... L'ACTION DE PROXIMITÉ



Implantées au cœur des territoires, les 11 délégations régionales ont pour mission de décliner et mettre en œuvre la politique nationale de branche.

Au cœur des valeurs de l'ANFA, le service de proximité est le fil rouge de l'ensemble des actions des équipes.



Gérer les contacts entrants

*L'équipe de gestionnaires dispense le **premier niveau d'information** à tous les publics : entreprises, salariés, parents et familles, demandeurs d'emploi... J'attache une attention particulière à l'écoute : la dimension humaine est très importante, d'autant plus que certains publics, comme les demandeurs d'emploi qui sollicitent leur DIF portable, ont besoin d'être rassurés. Il faut donc **temporiser** tout en étant réactif, **prêter une oreille attentive** et **apporter des réponses**. »*

Pascale CARRARA, Gestion conseil • Délégation Bretagne, Pays de la Loire



Accompagner les CFA et lycées professionnels

*Je mets en œuvre deux types d'accompagnement. D'une part, je mène des **actions collectives, en réseau** : lorsque j'organise l'inventaire des équipements des plateaux techniques des établissements, en partenariat avec la région Nord et le rectorat, afin d'optimiser l'utilisation et le financement des équipements ; lorsque je coordonne la mise en place d'outils communs à nos CFA, visant à faciliter la mise en place du CQP modulaire... **Mutualiser** est alors le maître-mot.*

*D'autre part, dans le cadre d'un **accompagnement individuel**, je suis à la disposition des établissements pour identifier, entre autres, leurs besoins en matériels, au gré des évolutions pédagogiques, techniques et technologiques. Enfin, je les accompagne dans la mise en œuvre de leur plan de formation. Mon action s'inscrit vraiment dans une **approche globale au service de la branche**. »*

Maryline HUMETZ, Conseil pédagogique • Délégation Picardie, Nord-Pas-de-Calais



Informar et orienter les jeunes et les familles

Le profil de jeunes que je rencontre sur les salons ou dans les établissements varie : collégiens, lycéens d'enseignement professionnel, jeunes de moins de 26 ans en réorientation, etc. Dans tous les cas, je présente d'abord les métiers et les conditions d'exercice, en fonction du profil du jeune qui me fait face, puis je l'informe sur les filières de formation adéquates. Il s'agit d'**aider les jeunes à préciser et à valider leur projet professionnel**. Une partie de l'accompagnement vise plus directement les parents. Nous les rencontrons sur les salons et ils représentent une part importante des appels que nous recevons. Le projet scolaire est alors plus défini, mon rôle est d'**accompagner la famille pour l'inscription** (mise en lien avec l'organisme de formation puis l'entreprise).

L'orientation réussie d'un jeune repose sur l'**intervention couplée de plusieurs acteurs**. Lorsqu'un jeune, excellent technicien au parcours scolaire difficile, obtient son CQP Technicien expert après-vente automobile, c'est une triple réussite : pour lui, qui obtient un diplôme et un contrat, pour l'employeur, qui poursuit une logique d'embauche, pour le CFA, qui a réussi à le faire monter en compétences, et pour la branche, qui renouvelle sa population active. Et in fine pour moi, qui ai accompagné l'ensemble des acteurs. »

Christophe BRUN, Conseil pédagogique • Délégation Franche-Comté, Bourgogne



Promouvoir les métiers de manière ludo-pédagogique

L'ANFA coordonne l'opération 'Construis-moi une voiture' déclinée depuis 20 ans lors de chaque salon de l'automobile de Toulouse. Avec l'appui de 18 CFA et lycées, du CNPA, du conseil régional et d'entreprises partenaires, nous faisons corps pour **promouvoir les métiers sous une seule étiquette : les 'métiers des services de l'automobile'**. Sur notre stand de 600 m², divisé en 8 pôles métiers, les collégiens assistent aux démonstrations et concours réalisés par des lycéens et apprentis, jeunes ambassadeurs des métiers. Les collégiens sont ensuite invités à réaliser des interventions simples (pochoirs, identification de pièces...). De manière concrète et participative, cette opération permet de **présenter les métiers « preuves à l'appui »**. En 2013, nous avons ainsi conseillé et orienté 1 000 collégiens en fonction de leurs projets et profils. »

Virginie THALAMAS-ESTIVILL, Conseil pédagogique • Délégation Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées



Conseiller les entreprises

Pour moi, le conseil aux entreprises revêt plusieurs aspects.

L'information d'abord. Celle-ci porte autant sur les dispositifs de formation tout au long de la vie que sur ceux de la branche, et donc sur l'offre de services déployée par l'ANFA. Grâce à une veille législative et réglementaire, je peux diffuser une information actualisée : je m'assure auprès des entreprises de leur compréhension et de leur prise en compte, sur le terrain.

Le suivi de projets individualisés ensuite. Ces projets peuvent concerner le plan de formation (suivi pédagogique et financier) comme la gestion de projets de GPEC, parfois de grande envergure. J'accompagne ainsi 11 groupes, dont 3 groupes de plus de 1 000 salariés.

Sur le terrain, les entreprises me disent apprécier **échanger de vive voix et de visu**, avoir un **interlocuteur dédié** qu'ils peuvent contacter à tout moment, directement. Disponibilité et réactivité me permettent d'offrir un échange de qualité à nos entreprises. »

Cédric WASSONG, Conseil entreprises • Délégation Lorraine, Alsace, Champagne-Ardenne

Conseiller les entreprises



*J'apporte un **accompagnement global** aux petites entreprises de ma délégation : du diagnostic du besoin de compétences à la proposition de plan d'action, des champs de l'apprentissage à ceux de la formation continue. Après avoir identifié les **besoins spécifiques** d'une entreprise, je propose des **solutions concrètes** en adéquation avec les dispositifs existants (financiers, pédagogiques, RH).*

Les outils de la branche me permettent de donner des réponses à l'entreprise, pour recruter et former, développer les compétences, dans le cadre d'un diagnostic personnalisé. Lorsqu'une entreprise parvient à conserver son alternant en lui offrant l'opportunité de poursuivre ses études en CQP vendeur automobile, lorsqu'une autre propose à ses salariés des remises à niveau ciblées, ce sont autant de démarches réussies. »

Pierre MONTIGNY, Conseil entreprises • Délégation Centre, Basse-Normandie, Haute-Normandie

Conseiller les entreprises



*Je suis en relation avec des entreprises de taille moyenne appartenant ou non à des groupes. D'une part, je conseille les entreprises adhérentes dans le déploiement de leur plan de formation : il s'agit d'un **suivi sur le long terme**, qui requiert rigueur et disponibilité.*

*D'autre part, je propose à l'ensemble des entreprises une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)⁸, qui a toujours des retombées positives. Ainsi, j'ai eu un retour très favorable d'un groupe de distribution prêt à renouveler l'expérience. Son premier plan de GPEC a concerné l'ensemble de ses salariés, mettant en évidence les potentiels de chacun et la polyvalence des équipes. Il a permis d'améliorer l'ambiance de travail, comme peuvent en témoigner non seulement les salariés mais aussi les clients. D'ailleurs, cette entreprise a depuis confié son plan de formation à l'ANFA, ce qui me permet de lui proposer un **accompagnement intégral, à 360°**. »*

Séverine BERNIER, Conseil entreprises • Délégation Aquitaine, Poitou-Charentes

⁸ L'ANFA propose aux entreprises de la branche un diagnostic les aidant à gérer les évolutions et à s'adapter aux mutations économiques, juridiques, sociales, démographiques et techniques de leur environnement (cf. page 31).

Soutenir les démarches de validation des acquis de l'expérience (VAE)



*En tant que référente VAE, **j'accompagne aussi bien les entreprises que les particuliers**. Je suis **présente à chaque étape**, de l'information à la validation d'une certification, en passant par le montage du dossier financier.*

Pour les entreprises, la VAE est une démarche collective qui s'inscrit dans un processus plus global de gestion des compétences. Par exemple, en 2013, un groupe de distribution automobile de la région s'est engagé dans une formation pour faire certifier huit cadres techniques d'ateliers. La formation suivie par ces salariés pour valider le CQP chef d'atelier peut se combiner avec une VAE, valorisant ainsi leur expérience. Pour les particuliers, la VAE individuelle permet d'attester son savoir-faire. Je peux citer le cas d'une aide comptable polyvalente, en recherche d'emploi. Grâce à la VAE, cette femme a pu faire reconnaître les compétences techniques précédemment acquises dans un groupe de distribution automobile : elle a obtenu le CQP Réceptionnaire après-vente en 2013, facilitant sa mobilité et son employabilité professionnelles.

*Dans les deux cas, **l'échange et la disponibilité** me paraissent primordiaux : pour moi, la VAE est riche en termes d'enseignements. »*

Anne-Valérie DUCAMP, Conseil entreprises • Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur



Gérer les demandes de prises en charge

Nous recevons maintenant les demandes de prises en charge des actions de formation via l'extranet. Lors de leur première saisie informatique, nos entreprises ont souvent besoin d'aide. Je les guide alors, étape par étape : une véritable **assistance téléphonique individuelle**. J'assure également un **accompagnement téléphonique « global »**, en renseignant les entreprises sur l'ensemble des dispositifs de formation. »

Laurence LANCELIN, Gestion conseil • Délégation Ile-de-France



Etre l'interlocuteur des partenaires institutionnels locaux

Pour **décliner la politique de branche en cohérence avec les spécificités régionales**, je suis en relation constante avec nos partenaires institutionnels locaux, parmi lesquels les conseils régionaux, rectorats, préfectures, DIRECCTE, Pôle Emploi, missions locales, consulaires, organismes de formation, etc. Nous échangeons autour de **problématiques communes telles que l'orientation, la formation, l'emploi, la mobilité**. Pour ce faire, je représente bien sûr la branche lors des groupes de travail diligentés par nos partenaires, mais je fédère également ces acteurs autour de projets menés à notre initiative. C'est entre autres le cas pour la réflexion sur la carte des formations et la mutualisation de bonnes pratiques, en lien avec les organismes de formation et les conseils régionaux ; ou bien pour les travaux en faveur du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, en concertation avec les entreprises et les partenaires concernés par cette problématique.

Etre déléguée, c'est **être relais de la politique nationale à l'échelon local**. Ensemble, nous agissons tous pour la politique de branche. »

Elisabeth VANLIEFERINGHEN, Déléguée régionale • Délégation Auvergne, Limousin



Développer et suivre les relations publiques

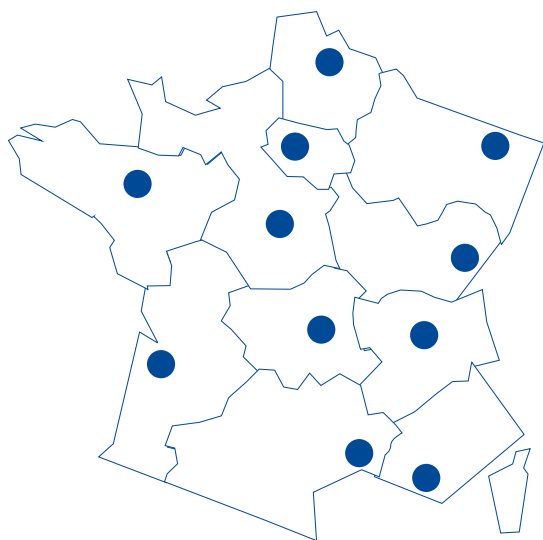
En tant que déléguée, j'interviens régulièrement au sein des différentes assemblées générales des organisations professionnelles. L'objectif est d'y exposer l'actualité de la branche, de présenter les missions et services de l'ANFA. Si l'information générale est le point de départ, les échanges en région sont l'occasion d'expliquer et de **démontrer les bénéfices concrets des différents dispositifs, à l'échelon local**. Un exemple : lors de la campagne liée à la taxe d'apprentissage, je n'ai pas manqué de rappeler que cette contribution permet in fine à l'entreprise d'embaucher des jeunes qualifiés.

En plus d'apporter notre expertise formation et gestion des compétences, ces relations entreprises permettent de **renforcer la synergie avec les opérateurs de formation dans le cadre d'actions dédiées aux jeunes**. Les relations entreprises s'inscrivent donc dans la durée, de la sensibilisation à l'action, de la prospection au suivi. »

Laurence BOUILLON, Déléguée régionale • Délégation Rhône-Alpes

Agir pour l'avenir de la profession

La formation dans la branche des services de l'automobile



ANFA Siège national

01 41 14 16 18
www.anfa-auto.fr

ANFA Aquitaine, Poitou-Charentes

05 56 85 44 66
bordeaux@anfa-auto.fr

ANFA Auvergne, Limousin

04 43 76 10 50
clermont@anfa-auto.fr

ANFA Bretagne, Pays-de-la-Loire

02 22 74 14 80
rennes@anfa-auto.fr

ANFA Centre, Basse-Normandie, Haute-Normandie

02 18 84 23 63
orleans@anfa-auto.fr

ANFA Franche-Comté, Bourgogne

03 70 72 12 45
besancon@anfa-auto.fr

ANFA Île-de-France

01 41 14 13 07
sevres@anfa-auto.fr

ANFA Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées

04 30 92 18 53
nimes@anfa-auto.fr

ANFA Lorraine, Alsace, Champagne-Ardenne

03 55 35 10 70
metz@anfa-auto.fr

ANFA Picardie, Nord-Pas-de-Calais

03 64 90 12 60
stquentin@anfa-auto.fr

ANFA Provence Alpes-Côte-d'Azur, Corse

04 86 76 15 70
marseille@anfa-auto.fr

ANFA Rhône-Alpes

04 72 01 43 93
lyon@anfa-auto.fr